



EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

Satisfaction et réussite

FEU8

V2.1

17/10/2024



X %



objectifs pédagogiques

Comprendre les risques associés aux départs de feu, les phénomènes thermiques et la propagation des fumées.
Connaître et mettre en oeuvre les consignes de l'établissement relatives à la sécurité des équipiers d'intervention.
Être en mesure d'utiliser et/ou porter efficacement les équipements de protection individuelle face au risque incendie. Être capable de vérifier et d'entretenir les équipements de protection individuelle selon les préconisations fabricant.
Préparer l'arrivée des secours public et se mettre à leur disposition pour la prise en compte du sinistre sur le site.



21H00



intra entreprise

Public concerné

Personne désignée par l'exploitant du site disposant de consignes spéciales (consignes de sécurité incendie).
Groupe de 4 à 10 personnes par session

Prérequis

Être désigné par l'exploitant du site ; détenir les connaissances de base sur le thème incendie et moyens de secours (équipier de première intervention ou SSIAP) ; ne pas présenter de non-contre indication au port de l'ARI (en cas de formation intégrant l'appareil respiratoire isolant) (certificat médical à fournir)

Encadrement

Formateur(trice) expérimenté(e) dans la gestion de crise et qualifié à minima Sous-officier sapeur-pompier et S.S.I.A.P.3

Conditions de réalisation - Programme détaillé par demi-journées

1ère demi-journée - Module théorique abordant les points suivants :

- Les risques spécifiques de l'établissement en cas de départ de feu (toxique, thermique, surpression) ;
- Procédure d'engagement des équipiers d'intervention, règles et consignes de sécurité ;
- Les différents équipements de protection individuelle à disposition des intervenants.

2ème demi-journée :

- Description et fonctionnement des Appareils Respiratoires Isolants utilisés dans l'établissement ;
- Les limites d'emploi et les risques induits pour le porteur d'un ARI.

3ème demi-journée :

- Les mesures de sécurité avant et pendant l'intervention sous ARI ;
- Les vérifications à effectuer par le porteur des EPI.

4ème demi-journée - Module pratique abordant les points suivants :

- Entraînement au port des équipements de protection individuelle ;
- Application des procédures de sécurité avant et pendant l'engagement.

5ème demi-journée :

- Exercices en équipe avec simulations d'interventions en milieu hostile ;
- Remisage du matériel, vérification du bon état par l'utilisateur.



Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation, manœuvres individuelles et collectives) issues de l'A.F.N.O.R.
Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques



Extincteurs de formation (réels EP61 et CO2 ou laser EP61 et CO2), générateur de flammes écologique, simulateur de flammes (slikflame), générateur de son simulant un départ de feu, générateur de fumées froides, rubalise, ordinateur, vidéo projecteur, écran de projection, salle de cours, espace dédié à la pratique des moyens de lutte sur simulateur, couverture anti-feu, moyens de secours présents dans l'entreprise (R.I.A, P.I.A, S.S.I, A.R.I, Engins pompes, R.I.A mobiles...)



programme de la formation Page 2/2

**EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION**

**FEU8**

**V2.1**

**17/10/2024**



**X SUR 10**

Satisfaction et réussite



**X %**



Code du travail Articles : L4141-2, R4227-28, R4227-38, R4227-39  
Arrêté du 25 juin 1980 modifié MS1, MS46 à MS48, MS51, MS53, MS61, MS69, MS70, MS41  
APSAD R6 chapitres 3.2, 6 et 7  
Consignes spéciales de sécurité incendie incendie de l'établissement

### Compétences de la formation

Connaître et de faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment en ce qui concerne les dispositions mises en oeuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;

Prendre éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité ;

Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;

Diriger les secours en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers, puis de se mettre à la disposition du chef de détachement d'intervention des sapeurs-pompiers ;

Veiller au bon fonctionnement du matériel et des équipements de protection contre l'incendie, d'en effectuer ou de faire effectuer les essais et l'entretien (moyens de secours du présent chapitre, dispositif de fermeture des portes, de désenfumage, d'éclairage de sécurité, groupes moteurs thermiques-générateurs, etc.) ;

Organiser des rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie et de panique, y compris dans les locaux non occupés ;

Intervenir avec les moyens de secours et de protection présents dans l'établissement sous la responsabilité de l'exploitant.

Remise à niveau des compétences/Recyclage : Il est recommandé de remettre à jour les compétences tous les ans

### Organisation et méthodes d'évaluations

Cette formation est 100% présentielle

Les évaluations sont formatives et certificatives. Pour que le stagiaire soit validé, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à toutes les phases de la formation (feuille de présence) ;
- Participer activement à la formation (lors des mises en situation pratiques) ;
- Ne pas se mettre en danger lors des manoeuvres ;
- Avoir obtenu la note minimal de 10/20 au QCM



**Documents remis aux stagiaires et aux clients**

Certificat de réalisation individuel  
Copie de la feuille de présence  
Renseignement du registre de sécurité



**coût**

Selon devis ou conditions tarifaires



**accessibilité et handicap**

Selon protocole de l'entreprise utilisatrice (formation intra-entreprise)  
Contacter notre référent handicap à l'adresse suivante :  
[inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr](mailto:inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr)